La Ministre Marylise LEBRANCHU a décidé, malgré l opposition de l ensemble des organisations syndicales, de présenter au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT), les textes concernant l application du Nouvel Espace Statutaire (NES) dans la filière médico-sociale (compte-rendu disponible sur le site de la Fédération CGT des Services publics). Lors de la séance du 3 octobre 2012, les textes concernant les cadres d emplois des Assistants Socio-Educatifs et les Educateurs (ASE) de Jeunes Enfants (EJE) ont reçu un avis défavorable.

Concernant les Conseillers Socio-éducatifs (CSE), la CGT a voté contre un texte qui ne reconnaît pas la qualification de ces professionnels (niveau I= Bac+5) alors que nous demandons pour les ASE et EJE une revalorisation salariale sur le A type (grade attaché).

Le gouvernement s est engagé à l ouverture de négociations sur la filière médico-sociale dans le cadre de l agenda social dans la thématique « Parcours professionnels, carrières et rémunération ».

Cet engagement fait suite à un vSu déposé par les organisations syndicales demandant au gouvernement l ouverture de négociations sur la filière médico-sociale et l invitant à examiner le reclassement en catégorie A des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants. Il fait, aussi, suite aux mobilisations des professionnels, en 2011.

Ce vSu a été appuyé par le Président du CSFPT et a recueilli un avis favorable du Conseil.

La CGT lors des réunions de l agenda social prendra toute sa place et continuera de porter les revendications des agents de la filière dans le cadre du groupe du travail « parcours professionnel, carrières et rémunération ».

LA CGT A REAFFIRME L IMPORTANCE QUE CE GOUVERNEMENT ENTENDE ENFIN LES REVENDICATIONS DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS EN LIEN AVEC UNE REVALORISATION SALARIALE. LA MOBILISATION RESTE DE MISE SOUS DES FORMES A DECIDER PAR LES AGENTS.

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne